Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Publié le 21/03/2025
ID : 040-264004292-20250317-250317H1804H1-DE

CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : jeudi 13 mars 2025

Présents :
Jean Didier BATBY, Marcel BOUTET, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Hirondina DOS SANTOS, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Cécile GARRIDO, Jean-Marc HAUQUIN, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Bernard POCH, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Jean-Marie SAUBANERE, Véronique TOUYA

Absents :
Christian BENESSE, Muriel BERGES, Thierry BIBES, Laurent CIVEL, Jean-Marie DOUTHE, Jean René HAUQUIN, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES

Pouvoirs :
Armandine BEAUGIER a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Sandrine BLAISIUS a donné pouvoir à Danièle DINCLAUX, Colette LAPEYRE a donné pouvoir à Sylvie DUFAU, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Véronique TOUYA, Michèle PROSPER a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Nicolas SAUGNAC a donné pouvoir à Jacques LARRIEU, Annick SOUBIROU a donné pouvoir à Marcel BOUTET

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	***18***
Pouvoirs	***7***
Votants	***25***

N° 20250317-004
CIAS - AFFECTATION DES RESULTATS 2024

VU le vote du compte administratif de 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2024,
Constatant que le compte administratif fait apparaitre :

Madame la Vice-présidente expose,

En fonctionnement
Un excédent de fonctionnement de : + 358 733.48 €
Un excédent antérieur reporté de : + 178 367.69 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 537 101.17 €

En investissement
Un déficit d'investissement de - 379 883.06€
Un excédent d'investissement reporté de : + 94 018.97 €

Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Publié le 21/03/2025
ID : 040-264004292-20250317-250317H1804H1-DE

Soit un résultat à la clôture de – 285 864.09
Un déficit des restes à réaliser de : - 127 229.31. €
Soit un besoin de financement de 285 864.09€

Madame La Vice-Présidente propose d'affecter les résultats d'exploitation de 2024 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31 décembre 2024 (002) : excédent 537 101.17 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) : 285 864.09 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) : 124 007.77€

Résultat d'investissement reporté (001) : déficit de - 285 864.09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1
A APPROUVER la proposition d'affectation des résultats du budget principal du CIAS Pays Tarusate,

ARTICLE 2 :
A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 3 :
La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :
Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 24 MARS 2025

La Vice-Présidente du CIAS
Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.